

Recommandations :

Matériel nécessaire :

- > Corde d'attache 40 mètres
- > 4 dégaines
- > Casque, baudrier, longues
- > Système d'assurance du premier de cordée
- > Système d'assurance du second de cordée
- > Chaussures de montagne
- > Vivres et eau

Attention ! Cet itinéraire ne peut pas être emprunté seul

La progression se fait, en général, corde tendue. Il peut être nécessaire de faire des relais, notamment dans les parties verticales.

Lors de votre ascension, vous allez partager l'espace rocheux avec le faucon pèlerin, espèce protégée qui niche dans ces falaises. Respectez-le, plus particulièrement de fin février, période de nidification, à début juillet, envol des petits.

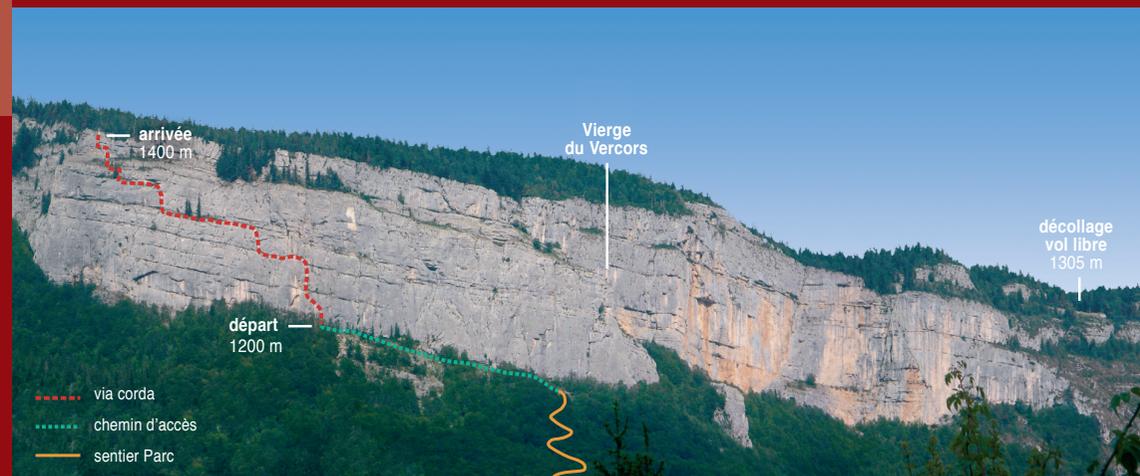
Respectez les aires de stationnement, les propriétés privées et la réglementation.

Utilisez impérativement les itinéraires d'accès et de sortie balisés.

Soyez discret, aux abords de ce site des personnes vivent et travaillent au quotidien, pensez à respecter leur environnement.

Rempportez vos déchets.

Via Corda de Saint-Martin et Saint-Julien-en-Vercors



La Via Corda est un parcours alpin où l'on utilise, pour la progression, les techniques de l'alpinisme (pas de possibilité d'échappatoire). Vous empruntez cet itinéraire sous votre propre responsabilité. C'est une activité réservée aux spécialistes, contactez des professionnels de l'encadrement auprès des Offices de Tourisme.



SIVU de Roybon
Mairie
Place du tilleul
26420 St-Martin-en-Vercors
04 75 45 51 68
www.stmartinvercors.fr



ILLUSTRATIONS et CONCEPTION GRAPHIQUE : atraf.com - Imprimé sur papier PEFC - 2013

Infos techniques :

- > Dénivelé : 200 m
- > Longueur : 600 m
- > Altitude de départ au parking : 930 m
- > Altitude d'arrivée : 1400 m

Horaires :

- > Accès : 1/2 h
- > Via Corda : de 2 à 4 h selon niveau
- > Retour parking Herbouilly : 1/2 h
- > Retour pédestre par le Pas de St-Martin : 1 h

Renseignements :

- > Office de Tourisme de La Chapelle-en-Vercors : 04 75 48 22 54
- > N° de secours : 112

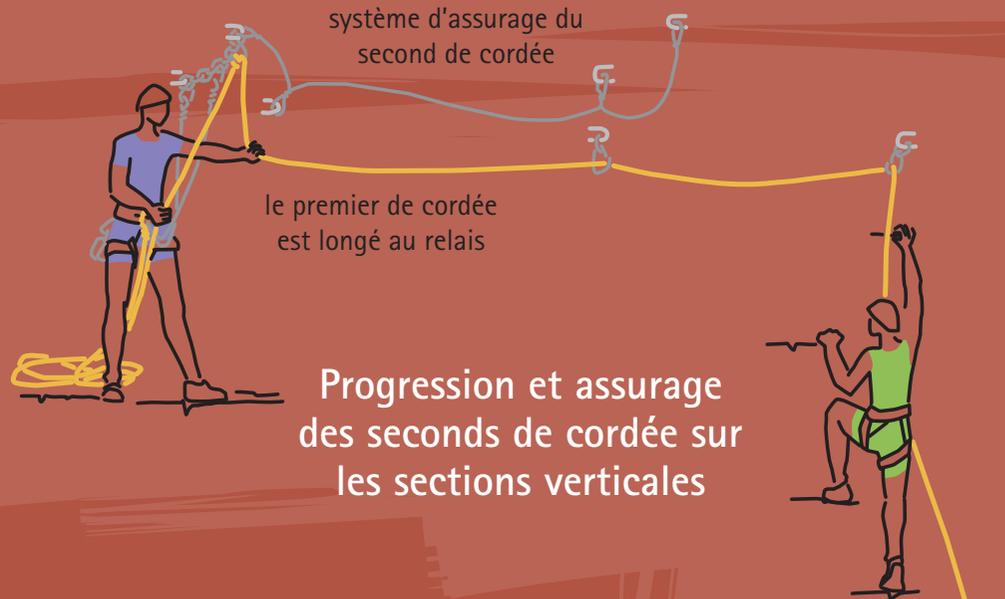
La Via Corda est ouverte **tous les jours du 1^{er} avril au 30 septembre** et uniquement **le mercredi du 1^{er} octobre au 31 mars**.



Progression et assurance du premier de cordée sur les sections verticales

possibilité de compléter l'assurance par des dégaines posées sur échelons

les seconds de cordée sont longés sur le câble



système d'assurance du second de cordée

le premier de cordée est longé au relais

Progression et assurance des seconds de cordée sur les sections verticales

la corde est tendue entre le deuxième et le troisième de cordée



Progression de la cordée sur les sections horizontales

